



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
du 04/04/2022 à 10H30 à la mairie

Date de convocation : 25/03/2022

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Maire - Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Hervé GUILLOU, Gilles MOLAC, Marc BALAYER, Monique BESCOU, Marie-Thérèse NEDELEC

Excusés : Mrs Baptiste DANION (pouvoir à H. GUILLOU), Jérôme KERSALÉ (pouvoir à G. MOLAC), Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à J-M. BIRIEN)

Secrétaire de séance : Mme Monique BESCOU

Ordre du jour :

- 15 : Indemnités perçues aux élus en 2021
 - 16 : compte de gestion 2021
 - 17 : compte administratif 2021
 - 18 : affectation des résultats
 - 19 : Taux d'imposition 2022
 - 20 : budget primitif 2022
 - 21 : SDEF : suppression d'un point lumineux impasse de Kervengard
 - 22 : SDEF : remplacement d'un ouvrage impasse de Goulitquer
 - 23 : CCPCP : débat sur les orientations générales du PADD
 - 24 : CCPCP/EPAB : partenariat pour la collecte de mégots
 - 25 : Solidarité Ukraine
 - 26 : DPU/DIA
- Compte-rendu des décisions du maire/Compte-rendu urbanisme/Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14/02/2022 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme la Maire, le conseil municipal **accepte** à l'unanimité, l'inscription des 3 points suivants à l'ordre du jour :

- 27 : Déploiement du réseau mobile : convention d'occupation privative du domaine public
- 28 : remplacement d'un membre démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS
- 29 : remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales

15 : INDEMNITÉS DES ÉLUS PERÇUES EN 2021

Le conseil municipal **prend acte** de l'état récapitulatif des indemnités perçues en 2021 par les élus.

16 : COMPTE DE GESTION 2021

Après présentation par M. Le Verge, receveur municipal, le conseil municipal, par 10 voix pour et 4 contre (Mrs MOLAC, GUILLOU, DANION et KERSALÉ), **approuve** le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal pour le budget principal.

17 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021

Madame le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le conseil municipal, par 9 voix pour et 4 contre (Mrs MOLAC, GUILLOU, DANION et KERSALE), **vote et arrête** les résultats définitifs du service de la commune tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisations de l'exercice	783 319.54 €	1 072 640.81 €	289 321.27 €
Reports exercice 2020 en section de fonctionnement		316 836.44 €	
Résultat cumulé	783 319.54 €	1 389 477.25 €	606 157.71 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisations de l'exercice	369 966,53 €	498 274,79 €	128 308.26 €
Reports exercice 2020 en section d'investissement		0.00 €	
Restes à réaliser 2021 à reporter en 2022	982 666,00 €	516 682.00 €	

Résultat cumulé	1 352 632.53 €	1 014 956.79	-337 675.74 €
-----------------	----------------	--------------	---------------

18 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, **affecte** le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	289 321.27 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
<i>ligne 002 du CA</i>	316 836.44 €
C. Résultat à affecter	606 157.71 €
<i>(=A+B hors restes à réaliser)</i>	
<i>(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)</i>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	128 308.26 €
<i>D 001 si déficit</i>	
<i>R 001 si excédent</i>	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-465 984.00 €
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
Besoin de financement F = D+E	337 675.74 €
AFFECTATION = C=G+H	606 157.71 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	367 675.74 €
<i>G. =au minimum couverture de besoin de financement F</i>	
2) H. Report en fonctionnement R 002	238 481.97 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	

19 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, **maintient** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour l'exercice 2022 à 35,55 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour l'exercice 2022 à 41,85 %.

20 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 4 contre (Mrs MOLAC, GUILLOU, DANION et KERSALE), **adopte** le budget primitif principal 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitres		
011	Charges à caractère général	301 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	341 117,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	125 357,00
66	Charges financières	20 500,00
67	Charges exceptionnelles	5 600,94
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 500,00
023	Virement à la section d'investissement	380 235,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	30 175,06
Total		1 208 885,00 €
Recettes		
Chapitres		
002	Résultat de fonctionnement reporté	238 481,97
013	Atténuations de charges	100,00
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	39 488,00
73	Impôts et taxes	654 790,00
74	Dotations et participations	257 415,00
75	Autres produits de gestion courante	7 400,00
77	Produits exceptionnels	2 057,88
042	Opérations ordre transfert entre sections	9 152,15
Total		1 208 885,00 €

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitres		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 000,00
204	Subventions d'équipement versées	40 200,00
21	Immobilisations corporelles	88 800,00
23	Immobilisations en cours	969 500,85
16	Emprunts et dettes assimilées	81 900,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	9 152,15
Total		1 242 553,00 €
Recettes		
Chapitres		
13	Subventions d'investissement (hors 138)	211 974,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	44 755,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	367 675,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 999,65
021	Virement de la section de fonctionnement	380 235,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	30 175,06
001	Solde exécution positif reporté	205 738,55
Total		1 242 553,00 €

21 : SDEF : ÉCLAIRAGE PUBLIC : SUPPRESSION D'UN POINT LUMINEUX (OUV 219)

Le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** le projet de suppression d'un point lumineux situé impasse de Kervengard, **accepte** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 600,00 € (100%) et **autorise** Mme la Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

22 : SDEF : ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT OUVRAGE 14 : IMPASSE DE GOULITQUER

Le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** le projet de remplacement d'un point lumineux situé impasse de Goulitquer estimé à 1 200 € TTC, **accepte** le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale estimée à 700,00 € et **autorise** Mme la Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

23 : PLUI-H : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Considérant le travail engagé par les élus de la CCPCP depuis septembre 2019 puis souligné l'ensemble du travail partenarial réalisé depuis l'élaboration du diagnostic en association avec les communes invitées tout au long de la démarche, dans le cadre des réunions du comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, des réunions annuelles avec les conseillers municipaux ;

Considérant la présentation du diagnostic et du PADD aux personnes publiques associées lors de deux réunions de travail et l'organisation de deux réunions publiques pour échanger avec les habitants sur les enjeux issus du diagnostic de territoire et sur le projet de développement du territoire ;

Considérant l'objectif du PADD de fixer les grandes orientations d'aménagement pour le court, moyen et long terme et de constituer la feuille de route et le cadre dans lequel se produiront les transformations du territoire pour les 20 années à venir ;

Considérant le PADD lui-même organisé autour de trois axes déclinés en 12 orientations en vue de :

- 1- Renforcer la dynamique économique au bénéfice du territoire et du Finistère :
- 2- Mettre en place une armature conciliant attractivité, proximité et sobriété
- 3- Promouvoir un aménagement du territoire vertueux et durable,

Le conseil municipal **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

24 : CCPCP : PARTENARIAT POUR EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DE MÉGOTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, **valide** la convention proposée dans le cadre de l'expérimentation du ramassage des mégots sur la zone littorale de la CCPCP. Des cendriers seront installés le long de la plage et les mégots seront ensuite acheminés à la déchetterie de Plonévez-Porzay.

25 : SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Afin de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine et dans la mesure des capacités de la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un don d'un montant de 1 000,00 € (mille) à la Protection civile.

26 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal, à l'unanimité, **renonce** à exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Maison et terrain situés 14, rue du Ménez-Hom – section AE 59 et 96
- Maison et terrain situés 11, rue de l'Eglise – section ZH 17
- Maison et terrain situés 8 bis, rue de St Jean – section AE 139

27 : DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU MOBILE : CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Afin de permettre le déploiement du réseau mobile, le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** la location à la société Phoenix France Infrastructures d'un ou plusieurs emplacements dépendant du château d'eau situé sur la parcelle cadastrée AB 18 à Pentrez afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques et **souhaite** que la répartition de la redevance annuelle soit répartie de la manière suivante : 1/3 pour la commune - propriétaire de l'immeuble - 1/3 pour la CCPCP et 1/3 pour la société VEOLIA.

28 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE AU SEIN DU CCAS

Suite à la démission de M. Ewan GUILLOU, conseiller municipal et membre du CCAS, le conseil municipal, à l'unanimité, **désigne** M. Jean-Pierre CANN au sein du conseil d'administration du CCAS.

29 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

Suite à la démission de M. Ewan GUILLOU, conseiller municipal et membre des commissions « Patrimoine - Cadre de vie - Affaires sociales » et « Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse », le conseil municipal, à l'unanimité, **désigne** M. Hervé GUILLOU nouveau membre de la commission « Patrimoine - Cadre de vie - Affaires sociales », et **reporte** la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission « Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse » à une date ultérieure.

COMPTE-RENDU URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX :

- VANUXEEM Adrien - 23, Les Hauts de Pentrez - AB 21 : Modifications des huisseries : accordé le 15/02/2022
- VANUXEEM Adrien - 23, Les Hauts de Pentrez - AB 21 : Terrasse en bois : accordé le 23/02/2022
- QUIEC Emmanuel - Fermettes de la Plage - AB 256 : Création de vélux : accordé le 23/02/2022
- ADEKWATTS (GOFFRE) - Pennavouez - ZH 78 : Panneaux photovoltaïques : refusé le 24/02/2022
- PIANETTA Stéphanie - 3, rue de Boutinou - ZE 212 : Rénovation d'un penty : accordé avec prescriptions le 24/02/2022
- Club du Char à Voile - Chemin des Dunes - AD 137 : Bureau, atelier, vestiaires + toilettes : refusé le 28/02/2022
- KERZULEC Daniel - 4, Moulin Bernal - ZK 219 : Fermeture d'un carport par un bardage bois : accordé le 24/02/2022
- TOMMY-MARTIN Vianney - 5, Kéréon - ZL 29 : Restauration de la façade : accordé le 21/03/2022

DPU/DIA

Le droit de préemption ne sera pas appliqué sur la vente du bien suivant :

- (2022-005) Appartement, les Terrasses de Pentrez le 22/02/2022

Compte-rendu des décisions du maire :

05 : validation le 18/02/2022 du devis établi par la société Eurodrop - 37, avenue des Chalets - 94600 Choisy-le-Roi pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2022 pour un montant de 2 916,67 € HT (3 500,00 € TTC).

06 : validation le 01/03/2022 de la proposition relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux par la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) - 4, rue du 19 mars 1962 -29018 Quimper Cédex pour un montant de 21 305,00 € HT (25 566,00 € TTC).

Question diverse : néant

La séance est levée à 11 h 58

Affiché le 08 avril 2022

La Maire,
Annie KERHASCOËT

